Diapo 1 :

Diapo 2 :

Diapo 3 :

La loi française accorde une grande importance à la protection de la vie privée et des données personnelles en ligne, et met en place des garanties pour que ces droits soient respectés.

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : Cette loi garantit à toute personne des droits relatifs à la protection de ses données personnelles, tels que le droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) : renforcer la protection des données personnelles et établir des règles claires pour les entreprises qui traitent ces données (sobriété des données, consentement, limitations des finalités, sécurité des données…).

La loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 : création d'un droit à l'oubli numérique, qui permet à toute personne de demander la suppression de ses données personnelles sur internet.

Diapo 4 :

La quantité : Avec les milliards de publications, images et commentaires tous les jours, les plateformes ont énormément de difficultés à modérer efficacement tout le contenu, et il est parfois possible qu’un message en particulier passe à travers les mailles du filet.

La diversité des opinions : les plateformes en ligne sont souvent utilisées pour exprimer des opinions et des croyances très diverses. Le défi éthique pour les plateformes est de devoir trouver un équilibre entre la liberté d'expression et le respect de la dignité de toutes les personnes.

La désinformation / discours de haine : certains contenus publiés sur les plateformes en ligne peuvent être nuisibles pour la société, et les plateformes se doivent prendre des mesures pour empêcher la diffusion de ce genre de contenus.

La transparence : expliquer simplement à leurs utilisateurs ce qu’ils ont et n’ont pas le droit de faire, et dans quelle mesure ils sont « surveillés » pour que l’application puisse modérer ces contenus. La sanction doit aussi être évoquée.

Diapo 5 :

Facebook : poursuivi en justice en 2021, pour avoir participé à la promotion de la haine et la violence à l’encontre des Rohingyas, et particulièrement dans une période de grande oppression. La plateforme comptait en effet 5 modérateurs pour tout le pays, et l’algorithme mettait en avant des publications haineuses et mensongères.

Twitter : critiqué pour avoir permis la diffusion de désinformation et de théories du complot pendant les élections américaines de 2020.

Google : condamné à plusieurs reprises pour avoir collecté et utilisé à des fins commerciales les données de localisation de ses utilisateurs sans leur consentement explicite.

Diapo 6 :

Diapo 7 :

Les plateformes en ligne ont une responsabilité importante dans la gestion et la modération du contenu publié par leurs utilisateurs. Elles doivent veiller à respecter les lois et les normes éthiques en vigueur, tout en garantissant la liberté d'expression et la dignité de toutes les personnes. La modération et la gestion du contenu publié par les utilisateurs des plateformes en ligne sont des tâches complexes et délicates, qui impliquent de trouver un équilibre entre ces différentes exigences. Pour renforcer leur responsabilité et leur transparence, les plateformes peuvent adopter des codes de conduite ou des chartes éthiques, mettre en place des mécanismes de signalement et de réclamation, et créer des médiateurs indépendants pour aider à résoudre les conflits éthiques qui peuvent survenir sur leur site.